

2026-127



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 8 juillet 2026 – Délibération n°127

Convocation envoyée,
affichée le : 02/07/2026

Nombre de membres :

En exercice : 29
Présents : 24
Pouvoirs : 5
Votants : 29
Absents : 0

Résultats :

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Liste des délibérations
affichée le : 10/07/2026

Objet : RENOVATION DE L'ECOLE JEAN MOULIN – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

L'an deux mil vingt-six le huit juillet à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Frayssinet, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Fabrice FRAYSSINET
Secrétaire de séance : Monsieur Yves DOULS

Présents : Fabrice FRAYSSINET - Béatrice GIRAL VIALA - Florian CREYSSELS - Jean Bastien MAJOREL - Myriam LACAN - Yves DOULS - Florence RAYNAL - Simon TABART - Stéphanie CHAYRIGUES - Sylvain CAUSSE - Paulin NIBOULIES - Elodie ROBIN - Evelyne DURAND - Marcel LACAN - Mélina COUSI - Damien LAURAIN - Françoise PRADEL - François -Xavier FABRE - Marion PLENACOSTE - Laurent ROBERT - Amandine SAINT-ANTONIN - Bruno PEYRAT - Paul BERGONNIER - Régine ROZIERE.

Absents : Vanessa TONNEAU (a donné pouvoir Jean Bastien MAJOREL) - Geoffroy MULLER (a donné pouvoir à Yves DOULS) - René-Paul AVIGNON (a donné pouvoir à Fabrice FRAYSSINET) - Cindy PÈRE-BEDEL (a donné pouvoir à Florian CREYSSELS) - Candice AZDAD (a donné pouvoir à Paul BERGONNIER).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire indique que la commune a entamé depuis 2023 un travail d'ampleur sur sa plus grosse école : l'école Jean Moulin, au cœur de la cité médiévale. Avec l'aide d'une maîtrise d'œuvre qui a conçu l'ensemble du projet de rénovation, plusieurs tranches de travaux ont été programmées. Après le changement en 2023 et 2024 des menuiseries Sud et Ouest et l'installation d'une chaudière bois, et avant les travaux d'accessibilité prévus en 2027, la commune prévoit le remplacement du mur-rideau de la façade nord, actuellement en simple vitrage.

En raison du glissement du calendrier de l'opération, ces travaux qui doivent se dérouler lorsque l'établissement est fermé, ne pourront se tenir qu'à l'été 2027 : la consultation aura lieu à l'automne 2026, afin de permettre à l'entreprise retenue de préparer sereinement au printemps le chantier et d'anticiper sur la fabrication des nombreuses menuiseries.

Dans l'attente de la réalisation de cette opération d'ampleur, la commune compte intercaler un chantier supplémentaire, avec le remplacement des 12 menuiseries de la

2026-127

façade Est, qui doit intervenir cette année. Compte tenu de la réalisation de ces nouveaux travaux, il convient d'établir un nouveau plan de financement de l'opération.

Ecole Jean Moulin - Tranche 3 - mur rideau Nord + menuiseries Est- 2026 -2027			
Maîtrise d'œuvre au prorata des travaux - mur rideau	26,026.20 €	Etat (ensemble)	132 170.48 €
Remplacement du mur rideau - façade nord	304,400.00 €	Département (MOE + façade nord)	49,563.93 €
Pose de menuiseries - façade est (hors MOE)	35,407.89 €	Département (façade Est)	5,311.18 €
		Autofinancement	178,788.5 €
Sous-total phase 3 Jean Moulin	365,834.09 €		365,834.09 €

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu la délibération 2026-107 du conseil municipal ;

Considérant le plan de financement ci-dessus ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : D'APPROUVER cette opération et son nouveau plan de financement ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toute démarche nécessaire à l'instruction des dossiers de demande de subvention ;

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Fabrice FRAYSSINET

Le secrétaire de séance
Yves DOULS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

